

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2021 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté l'ordonnance suivante :

Ordonnance relative aux manœuvres interdites :

Ordonnance ORD2721-010 visant le remplacement d'une zone de stationnement interdit de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, par un arrêt interdit de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi, du 20 août au 30 juin, excepté les autobus scolaires, sur une distance d'environ 80 mètres, dans la zone scolaire ceinturant l'école Saint-Fabien, située au 6500, avenue De Renty, le retrait d'interdiction de stationner de 7 h à 17 h les jours d'école, sur une distance d'environ 30 mètres du côté sud de l'avenue De Renty et l'implantation d'espaces de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, du 20 août au 30 juin, sur une distance d'environ 40 mètres du côté nord de la rue Lescaillot (*Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3)).

L'ordonnance ci-dessus mentionnée peut être consultée à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 12^E JOUR D'AVRIL 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva